



– GARDE À DOMICILE – FICHE N°3

❖ POURQUOI ?

La garde à domicile (G.A.D) de jour et/ou de nuit a pour but :

- de permettre à une personne âgée et/ou à son entourage de faire face à une situation d'urgence temporaire et difficile, lors d'une sortie d'hôpital ou de l'aggravation de l'état de santé ;
- de pallier l'absence temporaire de la famille qui apporte habituellement son aide ;
- de participer à la prise en charge des problèmes de dépendance chronique d'ordre physique ou psychique.

Cette prestation permet la prise en charge des frais engagés.

❖ POUR QUI ?

L'aide est octroyée en priorité aux personnes qui, faute de cette prestation, seraient contraintes d'envisager un placement en institution.

❖ QUELLES CONDITIONS ?

Cumulable avec l'APA	Non
Soumise à évaluation sociale	Oui. Peut être confiée, par convention, à des partenaires extérieurs dans les zones à faible densité de population minière
Conditions de ressources	Actualisées annuellement
Conditions d'âge	+ de 60 ans 55 ans pour les bénéficiaires pour qui l'aide est jugée indispensable au maintien à domicile
Soumise à barème	Consultable sur le site internet

❖ POUR QUEL MONTANT ?

La participation financière est fixée par l'ANGDM selon le barème en vigueur.

❖ COMMENT ?

<i>Destinataire du paiement</i>	<u>Bénéficiaire</u>	<u>Prestataire conventionné</u>
<i>Documents à produire</i>	• RIB du bénéficiaire • Facture nominative mensuelle détaillée et payée, ou la copie du bulletin de salaire établi pour la personne ayant assuré la garde, accompagnée des justificatifs de déclaration à l'URSSAF	• Facture mensuelle détaillée